

Le présent Prospectus Simplifié contient des informations importantes concernant Fidelity Funds – France Fund (le « Compartiment »). Ce dernier est un compartiment de Fidelity Funds (la « SICAV ») qui est une société d'investissement à capital variable, constituée le 15 juin 1990 conformément aux lois du Luxembourg, sous la forme d'une SICAV (société d'investissement à capital variable) à compartiments multiples. La SICAV est enregistrée conformément aux dispositions du Titre I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et a le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »). Les droits et devoirs de l'investisseur sont exposés dans le Prospectus. Pour de plus amples informations et définitions, veuillez consulter le dernier Prospectus de la SICAV. Concernant les participations du Compartiment, veuillez consulter le dernier rapport annuel ou semestriel et les comptes de la SICAV. Des copies de ces documents sont disponibles gratuitement auprès des Distributeurs et des Représentants de la SICAV à tout moment. La diffusion du présent Prospectus Simplifié ainsi que l'offre d'Actions peuvent être limitées dans certains pays ou territoires. Ce Prospectus Simplifié ne constitue ni une offre de souscription ni une sollicitation dans un quelconque pays ou territoire dès lors qu'une telle offre ou sollicitation y serait illégale, que l'offrant ou le sollicitant n'y serait pas autorisé ou que l'acceptation d'une telle offre ou sollicitation serait elle-même illégale. Fidelity Funds est conçue et gérée pour se prêter à des investissements à long terme, une gestion active des investissements étant déconseillée.

**Objectif d'investissement :** Investit principalement en actions françaises.

**Politique d'investissement :** Le Compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Sauf indication contraire dans l'objectif d'investissement, les revenus générés par ce Compartiment sont en principe limités. Le Compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Tous les Compartiments d'Actions peuvent utiliser des instruments financiers dérivés sous réserve (a) qu'ils soient économiquement appropriés en étant conçus de manière rentable, (b) qu'ils soient conclus pour au moins un des motifs suivants entre (i) réduction des risques, (ii) réduction des coûts, (iii) génération d'un capital ou d'un revenu supplémentaire pour les Compartiments d'Actions assortis d'un niveau de risque cohérent avec le profil de risque du (des) Compartiment(s) d'Actions concerné(s) et les règles de diversification des risques stipulées à la Section V (5.1, A, III) du Prospectus, et (c) que leurs risques soient englobés de manière adéquate par le processus de gestion des risques de la SICAV\*. Les instruments financiers dérivés peuvent comprendre des options échangées en Bourse et/ou de gré à gré, des contrats à terme standardisés sur indice d'actions et sur action unique, des CFD, des contrats à terme ou une combinaison de ces instruments.

Certains Compartiments d'Actions peuvent en outre utiliser les instruments dérivés d'une manière importante ou utiliser des instruments dérivés ou des stratégies complexes pour atteindre les objectifs d'investissement des Compartiments. Lorsqu'un Compartiment d'Actions possède autant de pouvoirs étendus sur les instruments dérivés, il en sera fait mention dans l'objectif d'investissement du Compartiment concerné.

Alors que l'utilisation judicieuse des instruments dérivés peut être bénéfique, les instruments dérivés impliquent également des risques différents de, et, dans certains cas plus importants que les risques présentés par les investissements plus traditionnels. L'utilisation des instruments dérivés peut engendrer une plus grande volatilité du prix des Actions. Pour une description plus complète des risques relatifs à l'utilisation des instruments dérivés, veuillez vous référer à la partie « Facteurs de risque » du point 1.2 du Prospectus. **La devise de référence du Compartiment est l'euro.**

\* L'utilisation des instruments dérivés conformément à ces critères représente la Gestion efficace du portefeuille en vertu de la Réglementation de 2008.

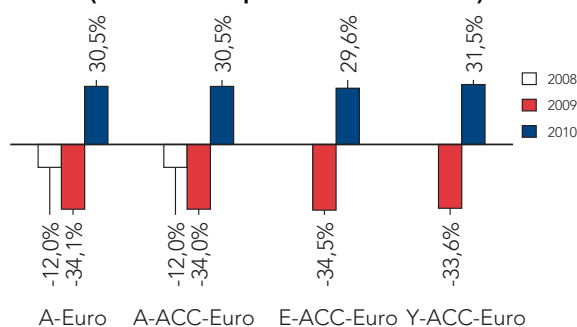
**Profil de risque du Compartiment :** Risque élevé (actions). La valeur du Compartiment est calculée chaque jour sur la base de la valeur de marché des investissements en actions sous-jacents incluant un élément de risque de change ainsi que de volatilité du marché en raison de la concentration des investissements dans un ou plusieurs pays. Ces Compartiments peuvent être gérés de façon plus agressive que les autres et être plus volatils. Si vous investissez dans un Compartiment libellé dans une devise autre que la vôtre, il existe un risque supplémentaire lié aux fluctuations des taux de change. Un Compartiment peut également encourir des pertes en raison de la défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie.

L'investissement dans le Compartiment est soumis aux risques normaux du marché et il ne peut pas exister de garantie formelle quant au fait que l'objectif d'investissement du Compartiment puisse être atteint. La valeur du Compartiment varie en fonction de la valeur de ses investissements sous-jacents. Par conséquent, la valeur en capital des Actions et les revenus qui en découlent vont fluctuer et ne sont pas garantis.

De manière générale, pour les investissements en obligations, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur. En général, dans le cadre de placements en actions, la valeur des investissements sous-jacents peut varier, parfois de manière importante, en fonction des activités et des résultats des entreprises ou en fonction des conditions générales qui prévalent sur le marché et de la conjoncture économique.

**Les estimations de risque peuvent changer et évoluent dans le temps, elles doivent être seulement considérées comme une indication du risque.**

**Performance du Compartiment :** Rendement annuel total 2007-2010 (exercices comptables clos au 30 avril)



Rendement annuel moyen au 30/04/10

Catég. d'Actions	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 10 ans
A-Euro	-8,86%	5,29%	-0,89%
A-ACC-Euro <sup>1</sup>	-8,86%		
E-ACC-Euro <sup>2</sup>	-	-	-
Y-ACC-Euro <sup>1</sup>	-	-	-

La performance est calculée de Valeur Liquidative à Valeur Liquidative, revenu brut réinvesti, et hors frais initiaux. La performance passée n'est pas nécessairement une indication de la performance future du Compartiment ou du Gérant de portefeuille.

**Profil de l'investisseur type :** Peut convenir à une stratégie d'investissement tournée vers la croissance et plus probablement aux investisseurs recherchant une croissance à long terme du capital et prêts à accepter une volatilité élevée du marché.

**Affectation du résultat :** **Actions de capitalisation (ACC) :** Aucun dividende ne sera versé pour les Actions de capitalisation. Tous les intérêts et autres revenus acquis dans le cadre de cet investissement seront capitalisés. **Actions de distribution :** Pour les Actions de distribution, les Administrateurs ont l'intention de recommander la distribution annuelle de la plus grande partie des revenus nets respectifs provenant du Compartiment. Les dividendes sont déclarés le premier Jour ouvré d'août pour toutes les Actions de distribution. Les dividendes de certains Compartiments ou certaines Catégories d'Actions sont également annoncés à d'autres dates comme indiqué dans le Prospectus. En principe, les dividendes sont payés dans les dix Jours ouvrés ou dès que possible après ce délai. Les annonces de dividendes, ainsi que les noms des domiciliataires et tous les autres documents financiers se rapportant au Compartiment sont publiés dans un certain nombre de journaux internationaux. Les dividendes sont réinvestis dans des Actions supplémentaires de la même Catégorie d'Actions de distribution, sauf avis contraire écrit des Actionnaires. Les Actions sont émises à la Valeur Liquidative, fixée le jour de distribution des dividendes, si ce jour est une date d'évaluation, ou à la date d'évaluation suivante. Aucun frais d'acquisition n'est perçu pour ces Actions. Les détenteurs d'Actions nominatives de distribution peuvent opter pour le versement de dividendes qui sera normalement effectué par transfert électronique net de frais bancaires. Aucun dividende inférieur à 50 USD (ou sa contre-valeur dans une autre devise) ne sera versé directement aux détenteurs d'Actions nominatives, mais sera réinvesti dans des Actions supplémentaires de la même Catégorie d'Actions de distribution.

**Frais du Compartiment :** **Frais de transaction supportés par les Actionnaires**

	Catégorie A	Catégorie E	Catégorie Y
Entrée	Jusqu'à 5,25 % de la Valeur Liquidative	0 %	0 %
Sortie	0 %	0 %	0 %
Arbitrage		Vers Catégorie E uniquement	Vers Catégorie Y uniquement
Frais d'arbitrage – VERS des compartiments sans frais	0 %	0 %	0 %
Frais d'arbitrage – VERS tous les autres compartiments	Jusqu'à 1 % de la Valeur Liquidative	s/o	s/o

**Frais annuels d'exploitation**

	Catég. A-Euro	Catég. A-ACC-Euro <sup>1</sup>	Catég. E-ACC-Euro <sup>2</sup>	Catég. Y-ACC-Euro <sup>1</sup>
Frais facturés à taux fixe en % des actifs du Compartiment – frais de gestion	1.50%	1.50%	1.50%	0.75%
Frais facturés à taux fixe en % des actifs du Compartiment (y compris les frais d'administration centrale et la taxe d'abonnement annuelle)	0.35%	0.35%	1.10%	0.35%
Dépenses facturées avec le montant effectif (honoraires du Dépositaire inclus). Le montant indiqué se base sur les dépenses engagées au cours de l'année fiscale close au 30 avril 2010 et est calculé en % de la moyenne de l'actif net. L'impact sur l'année en cours ou les années futures peut être plus ou moins important	0.11%	0.11%	0.11%	0.10%
Total des frais d'exploitation facturés au Compartiment (pour l'année fiscale close au 30 avril 2010) / Total des Frais sur Encours (TFE) <sup>3</sup>	1.96%	1.96%	2.71%	1.20%

**Fiscalité :** La SICAV n'est soumise ni à l'impôt sur le revenu luxembourgeois, ni à l'impôt sur les plus-values réalisées ou latentes, ni à aucune retenue à la source au Luxembourg. Le Compartiment est soumis à une taxe d'abonnement annuelle de 0,05 %. Cette taxe est calculée tous les trimestres sur l'actif net du Compartiment et doit être payée le dernier jour de chaque trimestre fiscal. Les plus-values, dividendes et intérêts engendrés par des valeurs mobilières détenues par la SICAV peuvent être soumis à l'impôt sur les plus-values, à une retenue à la source ou à tout autre impôt obligatoire dans le pays d'origine correspondant. Ces impôts sont susceptibles de ne pas être récupérés par la SICAV ou les Actionnaires. Les Compartiments et Catégories d'Actions de distribution de la SICAV enregistrées au Royaume-Uni et reconnus comme des « *distributing funds* » pour la période d'exercice close le 30 avril 2010 seront également considérés comme des « *reporting funds* » au cours de cette période au sens de la réglementation fiscale de 2009 applicable aux fonds étrangers (« *Offshore Funds (Tax) Regulations* »). Le Conseil d'administration a l'intention de demander le statut de « *reporting fund* » au titre de tous les Compartiments et Catégories d'Actions de la SICAV pour la période comptable close le 30 avril 2011. Les conséquences fiscales pour tout Actionnaire varient en fonction des lois auxquelles sont soumis ces Actionnaires. Il est conseillé aux investisseurs actuels et potentiels de consulter un conseiller professionnel de leur choix pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser à ce sujet ou sur les lois et règlements applicables en matière de contrôle des changes ou autres. La loi et les usages fiscaux ainsi que les taux d'imposition relatifs à la SICAV et aux Actionnaires peuvent faire l'objet de modifications.

**Publication quotidienne du prix :** Les renseignements relatifs aux Valeurs Liquidatives les plus récentes des Actions du Compartiment peuvent être obtenus auprès des Distributeurs ou de la SICAV et sont publiés de la manière décidée par les Administrateurs de temps en temps.

**Procédures d'acquisition, de cession et d'arbitrage d'Actions :** Les investisseurs qui acquièrent pour la première fois des Actions doivent remplir un formulaire de souscription. Les ordres écrits d'achat, de vente ou d'arbitrage doivent être adressés à un Distributeur. Les ordres peuvent également être transmis par fax sous réserve de réception par Fidelity d'une décharge concernant les ordres reçus par fax. A moins que le contraire ne soit spécifiquement indiqué par écrit lors de la souscription, tout Actionnaire enregistré est autorisé à signer quelque document que ce soit ou à donner des ordres en relation avec les Actions détenues pour le compte des autres co-titulaires. Une telle autorisation restera valable tant que le Distributeur n'aura pas reçu, par écrit séparé, de résiliation de cette autorisation.

Les formulaires de souscription complétés et accompagnés des versements nécessaires, ainsi que les instructions de vente ou d'arbitrage, reçus par un Distributeur ou par la SICAV, lorsque l'investisseur souscrit ou rachète directement des Actions auprès de la SICAV, un jour d'ouverture du Distributeur et de la SICAV avant 17 heures, heure du Royaume-Uni (en principe, 18 heures sur le continent européen), à une date d'évaluation, seront normalement exécutés le jour même, à la Valeur Liquidative suivante du Compartiment et, éventuellement, majorés des frais d'acquisition applicables. Normalement, Fidelity n'acceptera aucun paiement émanant, ni n'effectuera aucun paiement au profit de tiers autres que les Actionnaires enregistrés ou tout co-Actionnaire.

Les Actionnaires doivent normalement respecter un délai de trois jours ouvrés avant d'arbitrer, de vendre ou de racheter leurs Actions après l'acquisition ou la souscription et après réception des ordres d'arbitrage par le Distributeur ou la SICAV avant la vente ou l'arbitrage des nouvelles Actions dans un autre compartiment et jusqu'à cinq jours ouvrés jusqu'à ce que les paiements

de rachat soient effectués.

Normalement les ordres de souscription ne sont toutefois exécutés que lorsque la banque confirme l'encaissement effectif des fonds disponibles. La valeur minimale d'un portefeuille ne peut à aucun moment être inférieure à l'investissement minimum applicable à cette Catégorie d'Actions du Compartiment. Les ordres de vente doivent comprendre les informations d'enregistrement détaillées, le nom du Compartiment, la devise de paiement, le nombre ou la valeur des Actions à vendre et les coordonnées bancaires. Les Actionnaires peuvent arbitrer tout ou partie de leurs Actions d'un compartiment ou d'une Catégorie d'Actions à un autre compartiment ou Catégorie d'Actions à condition de satisfaire aux investissements minima requis pour les compartiments ou la Catégorie d'Actions existants et les nouveaux compartiments ou la nouvelle Catégorie d'Actions. Les Actionnaires peuvent arbitrer tout ou partie de leurs Actions de Catégorie E d'un Compartiment contre des Actions de Catégorie E d'un autre Compartiment sous réserve qu'elles soient en circulation. Les Actionnaires peuvent arbitrer tout ou partie de leurs Actions de Catégorie Y d'un Compartiment contre des Actions de Catégorie Y d'un autre Compartiment sous réserve qu'elles soient en circulation. Les ordres doivent comprendre des informations complètes sur le compte et le nombre ou la valeur des Actions qui doivent être arbitrées entre les compartiments indiqués.

Investissements minimums actuels (ou contre-valeur dans une devise majeure librement convertible)	Catégorie A	Catégorie E	Catégorie Y
Investissement initial minimum	2 500 USD	2 500 USD	1 000 000 USD
Investissement ultérieur minimum	1 000 USD	1 000 USD	1 000 USD

<b>Informations complémentaires importantes :</b>	Gérant de portefeuille :	FIL Fund Management Limited, Bermudes
	Distributeur général :	FIL Distributors, Bermudes
	Agent administratif central :	FIL (Luxembourg) S.A., Luxembourg (Agent chargé du registre, Agent de transfert, Agent administratif et Agent de domiciliation)
	Promoteur :	Fidelity Investments
	Autorité de surveillance :	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), Luxembourg
	Dépositaire :	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
	Commissaires aux comptes :	PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg
	Taux de rotation du portefeuille :	72,27% <sup>4</sup>
	Date de lancement :	01/10/1990
	Plaintes extrajudiciaires et mécanisme de redressement :	Compliance Officer, FIL (Luxembourg) S.A., 2a, Rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg. Aucun système d'indemnisation des investisseurs n'est prévu pour la SICAV.

<b>Agents locaux :</b>	<b>Distributeurs d'Actions de la SICAV :</b>
	FIL Investments International
	FIL Investment Services GmbH
	FIL Distributors International Limited
	FIL Investissements
	Représentant:
	FIL (Luxembourg) S.A.
	FIL Investment Management (Hong Kong) Limited
	FIL Investment Management (Singapore) Limited
	FIL Pensions Management
	FIL Fund Management (Ireland) Limited, Irlande

<b>Autres informations :</b>	Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Distributeur ou le Représentant de Fidelity.
	Des restrictions en matière d'investissement peuvent s'appliquer à tout ou partie des Catégories d'Actions décrites ci-dessus. Veuillez vous référer au Prospectus de la SICAV pour de plus amples informations.
	Les investisseurs potentiels doivent considérer le fait que la diversification de leur portefeuille peut contribuer à réduire le niveau de risque global de leurs placements. Il est donc prudent de s'assurer que votre portefeuille dispose d'une gamme d'actifs différents (liquidités, obligations et actions par exemple) et couvre différents secteurs de marché ainsi que différentes zones géographiques.
	<sup>1</sup> Les Actions de capitalisation ne sont pas enregistrées en Turquie. <sup>2</sup> La distribution des Actions de Catégorie E-ACC est autorisée en Espagne, France, Italie et Portugal. <sup>3</sup> TFE = ratio du montant brut des frais de l'OPCVM par rapport à la moyenne de son actif net (frais de transaction non compris). <sup>4</sup> Volume total des transactions = [(Total1 - Total2)/M]*100 avec Total1 : total des transactions de valeurs mobilières au cours de la période concernée = X+Y où X = acquisition de valeurs mobilières et Y = vente de valeurs mobilières. Total2 : total des transactions en actions de l'OPCVM au cours de la période concernée = S+T où S = souscriptions d'actions de l'OPCVM et T = rachats d'actions de l'OPCVM. M = moyenne mensuelle de l'actif de l'OPCVM.